Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 10

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Radioactivité de l'air et des eaux

La commission fédérale de la radioactivité de l'air et des eaux a remis son premier rapport au Conseil fédéral. Elle avait pour tâches de contrôler la radioactivité de l'air, des précipitations et des eaux en la mesurant ; d'examiner s'il est possible de donner à la population des instructions efficaces pour le cas où une augmentation de la radioactivité de l'air et des eaux mettrait en danger sa vie, son état physique ou ses biens ; de présenter au Conseil fédéral un projet d'instructions à la population pour le cas où la radioactivité augmenterait de façon inquiétante.

Sa tâche n'est pas aisée. Elle n'est pas achevée avec le dépôt du premier rapport.

Les mesures de radioactivité de l'air, des précipitations et des eaux ont été faites sur une échelle relativement réduite.

Celles de l'air ont été faites à Payerne. De janvier 1956 à juin 1957 les moyennes mensuelles enregistrées varient entre 0,6 (août 1956) et 3,2 (mai 1957) 10^{-12} $\mu c/cm^3$.

Celles des précipitations ont aussi été faites à Payerne. De juillet 1955 à juin 1957, les moyennes trimestrielles enregistrées varient entre 0,8 (3e trim. 1955) et 9,2 (1er trim. 1957) 10^{-7} $\mu c/cm^3$.

La détermination de la radioactivité de l'eau des citernes est particulièrement importante, puisqu'elle sert directement à l'alimentation des hommes et des animaux. Dix citernes du canton de Vaud ont été contrôlées deux fois. Leur radioactivité varie entre 0,88 et 1,91 10 $\mu c/cm^3$.

La radioactivité des eaux de rivière a été mesurée dans l'Aar, la Reuss, la Limmat, le Rhin et le Rhône, ainsi que dans les lacs du Grimsel, de Thoune, de Neuchâtel, de Bienne, le Léman, à différentes époques des années 1956 et 1957. Elle varie entre moins de 0,6 et 3,2 (le Rhône à Gletsch) 10^{-8} $\mu c/cm^3$.

La commission conclut qu'en ce qui concerne la radioactivité de l'air, celle-ci ne présente encore aucun danger. Quant à celle des précipitations, elle dépasse depuis quelque temps la dose de tolérance de l'eau potable fixée à 10^{-7} $\mu c/cm^3$, ce qui est particulièrement défavorable pour les citernes du Jura. La commission est à la recherche de moyens propres à diminuer cette radioactivité de l'eau de citerne. La radioactivité des eaux courantes n'est pas, pour le moment, une cause d'inquiétude.

Notre association fait actuellement l'inventaire des fermes du Jura dont l'approvisionnement en eau potable est uniquement basé sur l'eau de citerne.

R. STEINER

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin : R. Steiner. Delémont
Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37